

licenciement pour absences injustifiées

Par barbapapa, le 12/09/2011 à 18:44

bonjour, je suis en absences injustifiées depuis le 16 aout 2011, j'ai recu une lettre d'avertissement le 2 septembre 2011. combien de temps cela prend t'il pour se faire licencier pour ce motif et a t'on le droit aux assedics ? merci de vos réponses.

Par P.M., le 12/09/2011 à 19:45

Bonjour,

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché(e) par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

De plus, on pourrait considérer que l'employeur vous a déjà sanctionné pour cette absence injustifiée par l'avertissement et qu'il ne peut donc plus vous licencier...

Par barbapapa, le 12/09/2011 à 20:52

bonsoir, merci pour votre réponse.